

Résolutions 2017-2018

Adoptées en AGA le 15 novembre 2017

555, boulevard Roland-Therrien
Longueuil, Qc J4H 3Y9

**LES PRODUCTEURS
EN SERRE DU QUÉBEC**

T 450 679 0530
psq@upa.qc.ca

Chambres de coordination et de développement (CCD) contribution - serre

CONSIDÉRANT que les PSQ étudient depuis quelques années la mise en place de chambres de coordination et de développement (CCD) sectorielles;

CONSIDÉRANT que l'avenir de l'industrie serricole nécessite l'élaboration d'un plan de financement en support à la croissance de l'industrie;

CONSIDÉRANT que la réalisation de projets financés en partie par les gouvernements requiert une mise de fond des producteurs;

CONSIDÉRANT que la mise en oeuvre des CCD permettrait le financement d'action en support à l'innovation (secteur fruits et légumes) et à la promotion générique (secteur fleurs-plantes) au bénéfice de toutes les entreprises en production;

CONSIDÉRANT qu'il est important que le financement soit équitablement réparti entre toutes les entreprises serricoles et que la grande majorité des producteurs en serre adhèrent au projet.

CONSIDÉRANT que l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) cherche à mettre en place un fonds de financement pour supporter l'innovation en production maraîchère;

CONSIDÉRANT que la FIHOQ a mis en place une stratégie de promotion générique;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. Que la contribution au financement de l'une ou l'autre des chambres de coordination et de développement serricole soit composée de :

1) Montant annuel fixe pour les entreprises déclarant plus de 100 000\$ de VNA au programme Agri-Québec : 100\$

+

2) Montant variable selon les ventes nettes admissibles :

VNA	Agri-Québec	Contribution à la CCD
entre 0 et 50 000	4.2 %	5% du montant versé en subvention par Agri-Québec
entre 0 et 1 500 000\$	3.2 %	
entre 1 500 000\$ et 2 500 000\$	2,0 %	
entre 2 500 000\$ et 5 000 000\$	1,5 %	
plus de 5 000 000\$	1,0 %	
maximum VNA équivalent à 36M\$	1,0%	25 000\$

Le conseil d'administration des CCD révisera le montant annuel fixe en fonction des besoins réels de financement des CCD.

Chambres de coordination et de développement (CCD) serre - secteur végétaux d'ornement

- CONSIDÉRANT** que les PSQ étudient depuis quelques années la mise en place de chambres de coordination et de développement (CCD) sectorielles;
- CONSIDÉRANT** que l'avenir de l'industrie serricole nécessite l'élaboration d'un plan de financement en support à la croissance du secteur de production de végétaux d'ornement sous serre;
- CONSIDÉRANT** que la réalisation de projets financés en partie par les gouvernements requiert une mise de fond des entreprises en production atteignant 50% des coûts admissibles;
- CONSIDÉRANT** que la mise en oeuvre de la CCD permettrait le financement d'action en support à la promotion générique au bénéfice de toutes les entreprises de végétaux d'ornement;
- CONSIDÉRANT** qu'il est important que le financement soit équitablement réparti entre les entreprises serricoles;
- CONSIDÉRANT** que d'autres associations du secteur ornemental viendront se greffer au projet de chambre de coordination et de développement;
- CONSIDÉRANT** l'importance que la grande majorité des entreprises serricoles adhèrent au projet;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. Que Les Producteurs en serre du Québec (PSQ) poursuivent le développement d'un projet de chambre de coordination et de développement en collaboration avec la FIHOQ, l'UPA, le MAPAQ et la FADQ.
2. Que la chambre de coordination et de développement pour le secteur des végétaux d'ornement soit financée à même un prélevé auprès de la FADQ provenant de toutes les entreprises serricoles en production de végétaux d'ornement qui reçoivent l'aide financière du programme Agri-Québec.
3. De poursuivre l'élaboration du projet de CCD, notamment à l'égard des objectifs, des orientations de promotion, de partenariat, de fonctionnement et de mécanisme de financement, et de consulter les entreprises en production.
4. Que le projet de chambre de coordination et de développement ainsi développé soit soumis pour adoption à une assemblée générale d'entreprises serricoles avant novembre 2018.

Chambres de coordination et de développement (CCD) serre – secteur légumes et fruits

- CONSIDÉRANT** que les PSQ étudient depuis quelques années la mise en place de chambres de coordination et de développement (CCD) sectorielles;
- CONSIDÉRANT** que l'avenir de l'industrie serricole nécessite l'élaboration d'un plan de financement en support à la croissance du secteur de production des légumes et fruits sous serre;
- CONSIDÉRANT** que la réalisation de projets financés en partie par les gouvernements requiert une mise de fond des entreprises en production atteignant 50% des coûts admissibles;
- CONSIDÉRANT** que la mise en oeuvre des CCD permettrait le financement d'action en support à l'innovation au bénéfice de toutes les entreprises en production de fruits et légumes sous serre;
- CONSIDÉRANT** qu'il est important que le financement soit équitablement réparti entre les entreprises serricoles;
- CONSIDÉRANT** que l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) est à mettre en place un fond de financement pour supporter l'innovation en production maraîchère;
- CONSIDÉRANT** l'importance que la grande majorité des entreprises serricoles adhèrent au projet;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. Que Les Producteurs en serre du Québec (PSQ) poursuivent le développement d'un projet de chambre de coordination et de développement en collaboration avec l'APMQ, l'UPA, le MAPAQ et la FADQ.
2. Que la chambre de coordination et de développement pour le secteur des légumes et fruits soit financée à même un prélevé auprès de la FADQ provenant de toutes les entreprises serricoles en production de légumes et de fruits qui reçoivent l'aide financière du programme Agri-Québec.
3. De poursuivre l'élaboration du projet de CCD, notamment à l'égard des objectifs, des orientations de recherche, de partenariat, de fonctionnement et de mécanisme de financement, et de consulter les entreprises en production.
4. Que le projet de chambre de coordination et de développement ainsi développé soit soumis pour adoption à une assemblée générale d'entreprises serricoles avant novembre 2018.

Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la réduction de l'utilisation de produits pétroliers

- CONSIDÉRANT** que l'utilisation de produits pétroliers (mazout et propane) est répandue chez les entreprises serricoles et que celles-ci contribuent au financement du Fonds Vert par l'entremise de la taxe carbone prélevée sur l'achat des produits pétroliers;
- CONSIDÉRANT** que plusieurs entreprises en démarrage choisissent le propane comme source d'énergie en raison des coûts d'investissement faibles;
- CONSIDÉRANT** que l'un des objectifs de la Politique énergétique 2030 soit de réduire l'utilisation des produits pétroliers;
- CONSIDÉRANT** le peu d'information disponible sur les sources alternatives de chauffage, par exemple l'électricité (thermopompe et géothermie);
- CONSIDÉRANT** qu'il existe quelques programmes gérés par des entités spécifiques pour aider les entreprises serricoles (Hydro-Québec, Gaz Métro, Ministère des finances, MAPAQ, Transition énergétique Québec);
- CONSIDÉRANT** qu'il est opportun de regrouper et de coordonner les demandes afin d'obtenir une synergie entre les programmes et afin de répondre aux besoins spécifiques de l'industrie serricole.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. Que les PSQ, en collaboration avec les différents intervenants, regroupent les demandes d'aide financière des entreprises serricoles.
2. Que les PSQ demandent, en collaboration avec l'UPA, aux Ministères pertinents et aux intervenants la mise en place d'un fonds spécifique au secteur serricole afin de permettre le financement de projets visant l'efficacité énergétique ou la conversion énergétique.

Identification des fruits et des légumes aux points de vente au détail

- CONSIDÉRANT** que les choix éclairés des consommateurs sont notamment fonction du repérage rapide de la provenance des fruits et des légumes;
- CONSIDÉRANT** que les erreurs d'étiquetage en magasins relativement à la provenance des fruits et des légumes en magasin subsistent toujours, en plus d'être récurrents et nombreux;
- CONSIDÉRANT** que le Gouvernement du Québec s'est engagé par la voix du Ministre Pierre Paradis à ajouter aux règlements en vigueur l'obligation pour les détaillants d'identifier clairement la provenance des aliments;
- CONSIDÉRANT** qu'il n'y a aucun coût additionnel pour les distributeurs pour des mesures d'identification supplémentaires;
- CONSIDÉRANT** que la promotion des produits du Québec est intimement liée à l'identification de la provenance des aliments par les consommateurs;
- CONSIDÉRANT** qu'il est opportun de soutenir la promotion des aliments par l'utilisation du logo Aliment du Québec;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

2. Que les PSQ fassent pression sur le Gouvernement du Québec, en collaboration avec l'UPA, pour clarifier la réglementation en place dans le but de permettre aux consommateurs de faire des choix éclairés.
3. Que la réglementation interdise l'affichage multiple de plus d'une provenance, par exemple : « produit du Canada/Mexique ».

Marché des magasins à succursales et des grossistes de végétaux d'ornement

CONSIDÉRANT que les statistiques démontrent que la part de marché occupée par les entreprises québécoises sur le marché des grandes surfaces est faible comparativement à la part de marché des autres provinces canadiennes;

CONSIDÉRANT que ce marché est en progression et requiert une approche spécifique;

CONSIDÉRANT que l'un des enjeux de pénétration de ce créneau de marché est la compétitivité des entreprises serricoles;

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir des statistiques plus précises et fiables dans le but de percer ce marché, telles que la quantité de produits, l'approche de marché, les nouveaux produits ou les nouvelles présentations;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la filière ornementale à développer ce marché;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de réaliser une étude de compétitivité et une analyse des besoins et attentes spécifiques à ce créneau de marché;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. Que les PSQ, en collaboration avec la Table filière ornementale et l'UPA, développent une approche spécifique à ce marché.
2. Que les PSQ, en collaboration avec la Table filière ornementale, préparent une demande d'aide financière adressée au MAPAQ afin de soutenir cette initiative.
3. Que les PSQ demandent au MAPAQ la mise en place d'un programme en soutien aux initiatives de marché spécifiques au secteur de l'horticulture ornementale.

Plan économique du Gouvernement du Québec - mars 2017 - Programme de rabais d'électricité

- CONSIDÉRANT** que le Gouvernement du Québec a prévu dans son plan économique 2017-2018 une somme de 159 M\$ pour stimuler l'investissement dans le secteur agroalimentaire;
- CONSIDÉRANT** que le secteur de la production en serre de légumes, de fruits et de végétaux d'ornement est très compétitif;
- CONSIDÉRANT** que l'un des enjeux de l'industrie serricole est d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les coûts d'exploitation;
- CONSIDÉRANT** que la Régie de l'énergie a rejeté la demande d'Hydro-Québec pour la mise en place d'un Programme de conversion à l'électricité (mazout ou propane vers l'électricité);
- CONSIDÉRANT** que le Ministère des finances tarde à annoncer la mise sur pied du Programme de rabais d'électricité;
- CONSIDÉRANT** qu'il est opportun de soutenir les projets d'investissement par un rabais de 20% sur les tarifs d'électricité;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. Que les PSQ, en collaboration avec l'UPA, fassent pression sur le Ministre des finances du Québec afin de précipiter l'annonce du programme de rabais d'électricité.
2. Que les PSQ demandent d'abaisser à 50 000\$ le seuil minimal d'investissement pour accéder au programme de rabais d'électricité.

Réseau de distribution de gaz et d'électricité

- CONSIDÉRANT** que l'utilisation de gaz naturel et d'électricité en milieu rural par les entreprises serricoles requiert un accès adéquat;
- CONSIDÉRANT** que la Régie de l'énergie demande aux distributeurs de démontrer la rentabilité des opérations d'extension des réseaux de distribution susceptibles de desservir de nouveaux clients;
- CONSIDÉRANT** que l'un des enjeux en matière d'accessibilité à l'électricité pour les entreprises serricoles concerne l'accès au réseau d'électricité triphasée;
- CONSIDÉRANT** que l'un des enjeux en matière d'accessibilité au gaz naturel pour les entreprises serricoles est le coût d'extension du réseau;
- CONSIDÉRANT** que les coûts d'extension des réseaux de distribution en milieu rural ne peuvent se rentabiliser que par l'accroissement des ventes à court terme (environ 70 000\$ / km pour le réseau d'électricité triphasée et 700 000\$ / km pour le réseau de gaz naturel)
- CONSIDÉRANT** que la compétitivité de l'industrie serricole dépend de l'accès à la diversité des sources d'énergie pour le chauffage et l'éclairage de photosynthèse;
- CONSIDÉRANT** qu'il est opportun de soutenir le développement des réseaux de distribution par des aides financières publiques;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. Que les PSQ, en collaboration avec l'UPA, fassent pression sur le Gouvernement du Québec pour mettre en place un programme d'aide financière pour supporter le développement et le renforcement des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité triphasée.

Hausse accélérée du salaire minimum

CONSIDÉRANT que la main-d'œuvre constitue le principal coût en production serricole;

CONSIDÉRANT que l'industrie serricole doit être compétitive, particulièrement dans le contexte de négociation des accords commerciaux comme l'ALÉNA, et qu'elle doit maintenir sa capacité concurrentielle face aux produits importés en provenance de pays où la rémunération des employés est moindre;

CONSIDÉRANT que la hausse des coûts de production ne peut être refilée aux consommateurs ou à d'autres maillons de la filière;

CONSIDÉRANT qu'une hausse du salaire minimum a un impact sur l'ensemble de la structure salariale des entreprises, et par un effet de cascade, sur tous les salariés de l'entreprise;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a adopté une politique de hausse accélérée du salaire minimum et que cette hausse est largement supérieure à l'inflation;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de compenser les entreprises serricoles pour cette hausse accélérée du salaire minimum;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. Que les PSQ, en collaboration avec l'UPA et d'autres groupes de producteurs horticoles, demandent au Gouvernement provincial une compensation suite à cette décision;
2. Que la compensation prenne la forme de crédits fiscaux remboursables et/ou d'une bonification du programme Agri-Québec.

Plan économique du Gouvernement du Québec - mars 2017 - Services-conseils

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a inscrit dans son plan économique 2017-2018 une somme de 159 M\$ pour stimuler l'investissement dans le secteur agroalimentaire;

CONSIDÉRANT que le secteur de la production en serre de légumes, de fruits et de végétaux d'ornement est très compétitif;

CONSIDÉRANT que l'un des enjeux de l'industrie serricole est d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les coûts d'exploitation;

CONSIDÉRANT que la réduction des coûts de production est associée à la gestion et à la capacité d'implanter des technologies de pointe dans les entreprises;

CONSIDÉRANT que l'accès à l'expertise économique est restreint;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de soutenir le développement de services-conseils en gestion, en économie et en ingénierie;

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. Que les PSQ, en collaboration avec l'UPA, recommandent au MAPAQ la mise sur pied d'une aide supplémentaire pour des services-conseils en économie et en gestion qui soit distincte de celle attribuée aux services-conseils techniques.
2. Que l'aide financière supplémentaire pour les services-conseils en ingénierie se poursuive pour les 5 prochaines années (jusqu'en 2023) et soit bonifiée à 10 000\$.
3. Qu'une aide supplémentaire pour développer l'expertise de conseillers en économie soit disponible aux PSQ dans le cadre des programmes 2018-2019.